



## Lettre ouverte à Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse concernant la situation au SPIP des Pyrénées-Orientales

Monsieur le Directeur,

Le 18 juillet 2018, la **CGT SPIP 66** vous adressait une lettre ouverte dans laquelle elle vous alertait, encore une fois sur la situation du SPIP66. Cette lettre dénonçait entre autre, l'existence « *d'un management mettant à tour de rôle les personnels en très grande difficulté tant dans leur travail que dans leurs relations avec leur hiérarchie et leurs collègues* »

Le summum de ce « management » a été atteint le vendredi 26 octobre 2018 à 15h.

### Rappel des faits :

- Jeudi 25 octobre 2018, un CPIP du milieu fermé reçoit un mail de la Directrice Fonctionnelle du SPIP qui le convoque à un entretien sans en préciser le motif. Il est précisé que l'entretien se déroulera en présence du Directeur Pénitentiaire d'insertion et de Probation du milieu fermé.
- Vendredi 26 octobre à 15 heures, le CPIP convoqué apprend qu'à partir du lundi 29 octobre à 09h00, il prendra ses fonctions en milieu ouvert et ce, sur le seul motif de « *préserver son bien être personnel.* » Il est à noter que cet agent n'a jamais formulé de demande pour changer de poste.
- Lundi 29 octobre, les CPIP apprennent cette décision par note de service et se voient proposer un appel à candidature pour le poste vacant du milieu fermé.
- Mardi 06 novembre, se tient une réunion de service milieu ouvert(les CPIP du milieu fermé n'étaient donc pas conviés). Le compte-rendu de cette réunion mentionne : « *Madame DEWATRE est dans l'attente de l'officialisation de la décision de la mise à disposition d'un CPIP placé, de début décembre à fin mars. L'appel à candidature pour un mouvement interne est prolongé jusqu'en janvier 2019. A l'issue, une candidature sera validée ou un agent sera désigné.* ».
- Mercredi 07 novembre, les dossiers affectés au CPIP déplacé en milieu ouvert ont été réaffectés sur l'ensemble des CPIP intervenant au centre de détention.



Dès lors,

Comment pouvez-vous cautionner cette sanction déguisée ? Car oui, c'est ce dont il s'agit et personne n'est dupe.

Comment peut-on retenir le motif « *préserver votre bien être personnel* » quand il est mis en corrélation avec le caractère immédiat de l'ordre de changer de poste ? Car oui, c'est une maltraitance inadmissible, une violence extrême pour l'agent concerné.

Comment peut-on occulter les conséquences d'une telle décision et mettre ainsi en grande difficulté les CPIP du centre de détention ? Car oui, c'est à eux, que l'ordre est donné de préparer la CAP, la chambre du conseil, les CPU, pour les dossiers de leur collègue déplacé et cela dans une période de vacances scolaires.

Comment peut-on accepter que pour « punir » un CPIP, la Directrice fonctionnelle envisage d'en « punir » un autre en le désignant pour être déplacé en milieu fermé ? Car oui, c'est ça la réalité, et le personnel du SPIP66 la subit.

Comment pouvez-vous accepter ne serait-ce que l'idée de recourir à un CPIP placé pour pallier le sous-effectif aggravé volontairement par la Directrice fonctionnelle ? N'y a-t-il pas des critères officiels et précis permettant le recours à un CPIP placé ?

Comment pouvez-vous ignorer les répercussions d'une telle décision sur l'image du SPIP en détention ? Car oui, il s'agit bien de cela, de l'image et de la crédibilité de vos cadres.

**Museler et insécuriser le personnel, serait-ce donc la nouvelle consigne ?**

**Est-ce votre conception de la lutte contre les risques psycho-sociaux ?**

Comme déjà écrit dans la lettre du 18 juillet 2018 que vous a adressé la **CGT SPIP66**, la situation ne s'est pas apaisée au SPIP66, bien au contraire. **La CGT Insertion Probation ne peut que constater encore une fois l'aggravation de la situation.**

Le CHSCTD des Pyrénées-Orientales a été officiellement alerté depuis juin 2017 par la **CGT SPIP66** sur les risques psycho-sociaux. A deux reprises, l'intervention d'un spécialiste a été votée à l'unanimité par les membres du CHSCTD. Or, au cours du CHSCTD du 15 juin 2018, le médecin de prévention déplorait que ces deux votes n'aient jamais été suivis d'effet.

**La CGT Insertion Probation renouvelle sa demande urgente d'une réelle prise en considération de la souffrance des agents afin de trouver des solutions constructives.**

Le 12 novembre 2018

**La CGT Insertion Probation**